



Madame Valérie PÉCRESSE,
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Monsieur Luc CHATEL,
Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Lettre ouverte sur la réforme de la formation des enseignants

Paris, le 16 octobre 2009,

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Après des mois d'échanges, de mobilisation exceptionnelle, de débats, de travail sous différentes formes, sur le projet de réforme de la formation des enseignants, et alors que les groupes d'experts préparent les éléments de la prise de décision, nos organisations souhaitent attirer solennellement votre attention sur la question de la chronologie des concours, déterminante sur l'articulation entre formation et recrutement.

Malgré le report d'un an à l'application totale de la réforme de la formation des enseignants et des CPE et l'ouverture de discussions avec l'ensemble de la communauté éducative, vous avez choisi de publier le 28 juillet dernier, contre l'avis de nombreuses organisations syndicales, de structures institutionnelles et de personnalités, les décrets statutaires portant sur le recrutement des enseignants en imposant la place du concours en deuxième année de master et actant la mise en extinction des IUFM.

Nous réaffirmons ensemble, et par delà les appréciations parfois différentes que nous pouvons porter sur d'autres aspects de cette réforme, que le positionnement de l'admissibilité de tous les concours à l'issue de l'année de M1 permettrait de lever nombre d'hypothèques. Il s'agit de l'aboutissement d'une réflexion de fond sur les points forts et points faibles de chacune des solutions envisagées.

En effet, positionner l'admissibilité à l'issue du M1, c'est :

- donner au cursus master un équilibre satisfaisant des enseignements entre les deux années permettant une professionnalisation progressive.
- éviter à de nombreux jeunes de s'engager dans une année de formation qui se terminerait sans débouché correspondant réellement à leur formation après au minimum 5 années d'études supérieures.
- permettre aux étudiants non admissibles de se réorienter, sans attendre, vers d'autres M2.
- permettre aux UFR de maintenir une diversité de l'offre de formation en M2 que l'inscription massive d'étudiants dans la seule filière des « métiers de l'éducation » risque de mettre en danger.
- se donner la possibilité de réussir l'organisation de stages en responsabilité dignes de ce nom, permettant à tous les étudiants admissibles de pouvoir bénéficier d'un stage : ils doivent être préparés en M1 par des stages d'observation ou de pratique accompagnée, fortement encadrés d'une part par les enseignants-chercheurs et formateurs des universités et de leurs IUFM, d'autre part par les enseignants conseillers pédagogiques ou maîtres formateurs dans les écoles et établissements du MEN et réellement insérés dans le cursus.
- éviter de concentrer dans la même demi année la totalité des épreuves du concours et la validation terminale du master.

Pouvoir revenir sur la chronologie du concours est nécessaire pour engager de réelles négociations sur le contenu d'une réforme qui engage l'avenir des élèves, de l'école et celui de milliers d'étudiants se destinant à ces métiers.

Nos organisations vous appellent, Madame et Monsieur les Ministres, à l'entendre.

Jean-Baptiste PRÉVOST, Président de l'UNEF
Thierry CADART, Secrétaire général du Sgen-CFDT
Christian CHEVALIER, Secrétaire général du SE-UNSA
Yves MARKOWICZ, Co-secrétaire général de Sup Recherche-UNSA
Gilles MOINDROT, Secrétaire général du SNUipp-FSU
Stéphane TASSEL, Secrétaire général du SNESup-FSU